Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 001-210103636-20260915-2026_09_15_05-DE

2026	09	15	N° 05

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT NANTUA
CANTON de PONT D'AIN

COMMUNE DE SAINT JEAN LE VIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 07/09/2026
NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Qui ont pris part à la délibération : 18

Séance du 15 septembre 2026
L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre 2026
à dix-neuf heures

Présents : Mrs Bernard MAROQUENNE, Sylvain MONNET, Vincent BOUGUET, Jérôme BLANCHARD, Florent BULLIFFON, Denis MOLLARD, Stéphane MEUNIER, Xavier BUTTARD, Nicolas ALBERTINI
Mmes Martine JACQUET, Ruby BAJARD, Stéphanie VEUILLET, Julie FRESIL CHENU, Sylvie DARME FRITZ, Stéphany THIEN, Françoise JOURDAIN, Angélique WLOSIK

Excusés : Mrs David MUGNIER, Stéphane MEUNIER

Absentes : Mme Maud BESSARD MORANDAS

Pouvoirs : Mr David MUGNIER donne pouvoir à Mme Sylvie DARME FRITZ
Mr Stéphane MEUNIER donne pouvoir à Mme Julie FRESIL-CHENU

Mme Angélique WLOKIK est nommée secrétaire de séance.

5 – VALIDATION DU DEVIS POUR L ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE CLIMATISATION DANS L ENSEMBLE DES BATIMENTS DE L ECOLE

M. le Maire informe que deux devis ont été demandé l'un à l'entreprise NEOENERGIE et l'autre EURL Remond Fabien.
L'objet du devis consiste à équiper l école maternelle, l'école primaire et le bâtiment du restaurant scolaire en bloc de climatisation.
Il est proposé d'équiper l'ensemble des pièces de l'école maternelle à savoir au rez de chaussée , les deux classes, la salle de motricité, dortoir et à l'étage : la classe, dortoir, bureau de direction salle vidéo.

A l'école primaire : il est proposé d'équiper les 3 classes situées au rez de chaussée et la classe localisée à l'étage.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 001-210103636-20260915-2026_09_15_05-DE

2026	09	15	N° 05

Dans le bâtiment de restauration scolaire, il est proposé d'équiper tout l'étage les deux classes et la grande salle de restauration et l'ensemble du rez de chaussée : les 3 salles de cantine sauf la cuisine.

L'entreprise REMOND a établi un devis à 103 821.60€ T.T.C
L'entreprise NEOENERGIE a réalisé un devis à 95 901.34€ T.T.C

Considérant que le montant hors taxe s'élève à 79 917.78€ HT pour l'entreprise NEOENERGIE, la collectivité est dispensée de la procédure de passation d'un marché public pour travaux, le seuil réglementaire est de 100 000€ H.T depuis avril 2026.

Compte tenu des canicules répétées des deux dernières années, les bâtiments pourront permettre d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

Ces travaux d'investissement seront financés par le budget principal 2027.

M. Le Maire propose de retenir l'entreprise NEOENERGIE pour la réalisation des travaux et demande de retenir le devis pour un montant de 95 901.34€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis d'un montant de 95 901.34€ T.T.C
- **RETIENT** l'entreprise NEOENERGIE pour la réalisation des travaux
- **DIT** que cette somme est inscrite au budget principal 2027 en section d'investissement à une opération spécifique.

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme au registre
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX (Ain)

Bernard MAROQUENNE